

Déclaration de la perte du Républicain. Procès verbal.
S. Nivose An III

Nous Capitaine Commandant, Capitaine de pavillon, Lieutenant chargé du détail, Lieutenants, Enseignes, Maîtres et officiers marins du Vaisseau le Républicain Certifions que le quatre du dit mois à quatre heure et demi du matin le signal de désaffourcher a été fait à toute l'armée. Le Républicain étoit pour lors manillé sur une ancre du bostoir ayant soixante brasses de tonée et entre autre deux ancres à jet, dont une dans le sud-est qui nous servoit d'affourche, que dans le cours de la nuit il avoit venté grande brise de l'est à l'est nord est qui ayant fait chasser l'ancre du Sud est, l'avoit fait venir à l'appel, des deux autres amarres, & que la force de la marée, nous avoit fait faire dans cet état plusieurs tours dans nos amarres ce qui nous a fait prendre le parti de nous préparer à filer nos deux greslins par le bant pour pouvoir appareiller dès que le signal en seroit fait.

A Sept heures et demie le General fit signal à l'armée de se préparer à mettre sous voile, et peu après celui d'appareiller, sans autre signal, nous virâmes de suite sur notre câble en filant nos deux autres amarres.

Vers les neuf heures, le Vaisseau le Républicain fut particulièrement signalé pour exécuter l'ordre ci dessus énoncé avec la plus grande célérité.

Nous continuâmes avirer sur notre câble, mais avec beaucoup de difficultés, à cause de la Force du Vent.

Environ les dix heures du matin, il soufflait grand Frais et par rafales de l'est Nord est, et le yugeant étoit encore dans toute sa force, le vaisseau commença à chasser ayant encore trente cinq à quarante brasses de câble dehors, pour lui faciliter son abattée sur tribord, nous hissâmes les focs et bordâmes le petit hunier mais observant que nous ne pouvions doubler deux Fregattes qui se trouvaient derrière nous et que nous ne pouvions virer notre câble qui appeloit de dessus le vaisseau nous fîmes éventer le perroquet de Fougue, pour faire venir le vaisseau sur babord et nous faciliter la rentrée de notre câble ce qui fut promptement exécuté; aussitôt nous fîmes brasser en Rahingue et même carguer le Perroquet de Fougue pour faire arriver le vaisseau, ce qu'il faisoit assez vivement lorsqu'une forte rafale le rappella au vent, malgré tout l'effort de ses voiles d'avant et de son gouvernail, le vaisseau ainsi en travers au vent et à marée dérivait avec force dans la direction de la roche la Cormorandière.

Le pilote fit maniller l'ancre du bassoir de babord et le vaisseau continuant à chasser il fit maniller de suite celle de tribord dont on filâta soixante dix brasses qui firent faire tête au vaisseau. Sur les deux heures le pilote nous prévint que nous étions manillés sur un mauvais fond et que s'il survenoit au yugeant le vaisseau courroit les risques de ne pas tenir à l'ancre. Nous lui

observames que le vaisseau le Fougueux peu éloigné au vent amont n'avait pas bagné de place et qu'ayant encore deux ancres a manœuvrer nous pouvions tenir et que nous avions encore de la chance, il nous répondit qu'avec le restant du flot, il voulait appareiller le vaisseau et le mettre dehors, ne voulant rien prendre sur lui si l'on ne faisait cette manœuvre; nous fimes en conséquence virer notre ancre de tribord dont le jonalle se trouva perdu, nous virames celle de babord et mîmes sous voiles ayant les deux focs et petits huniers forcé sans aucune voile quelconque de l'arrière.

Le vaisseau fit assez bien son abattée et présentait en chemin, lorsqu'une violente rafale le rapella encore dans le vent malgré l'effort de son gouvernail et de sa voile de l'avant ce qui nous porta très promptement sur la pointe du Nord (appelée les trois batons) au le pilote fit manœuvrer une ancre de bassoir, le vaisseau fit tête sur quarante cinq brasses de câble, le pilote en fut prévenu, mais néanmoins ^{il voulut} s'appareiller, nous fimes aussitôt virer l'ancre dont le câble rompit à trois brasses de l'émbier, la force du vent ayant fait déchirer en pièces le grand foc et la drisse du petit ayant cassé en le mettant dehors pour faire abattre le vaisseau, le pilote fit manœuvrer l'ancre de veille, qui avoit cinquante brasses de biture, il demanda qu'on en filât encore vingt cinq brasses

et fit border le foc derrière et d'artimon pour faire tête au vent et driver ainsi en chenal, voyant que le vaisseau ne pouvoit venir au vent, et que le cable n'apelloit plus étant indubitablement cassé, il fit hisser le petit foc voulant se rapprocher disait-il de la côte du nord, nous luy observâmes qu'au lieu de joindre celle du Nord nous accostions celle du Sud et que nous courrions le risque de rencontrer la roche du Mainquant, c'est alors qu'il nous assura l'avoir doublé ce qu'il jugeait disait-il par la vue des deux côtes, dans cette persuasion il fit haler bas le petit foc et conserver ceux de l'arrière pour driver ainsi en chenal pendant quelques temps, pour ensuite appareiller les voiles et prendre le large; au même temps que le petit foc fut amené le Vaisseau toucha par la hanche de babord sur l'arrière du Port hanban d'artimon il était pour lors environ cinq heures et demie ou six heures, le choc n'ayant pas été très fort et le vaisseau ne faisant pas d'eau nous fîmes de suite orienter le petit hunier et la Misaine pour pouvoir faire ^{rallier} raiiller le vaisseau de l'avant et luy faire tourner la roche sur laquelle il ne portait que par la partie de l'arrière, mais il n'obéit point à l'effort de ses voiles et du vent qui souffloit très gros frais parce que le ^{Jusant} jugeant le chargeoit sur la roche, à sept heures il éprouva un second choc qui nous fit faire de l'eau et manilla une partie de nos poudres. Nos quatre pompes furent installées avec la plus grande célérité, dans cet état ne voulant pas fatiguer davantage le vaisseau nous fîmes carguer les voiles d'avant, mais n'ayant pu les serrer totalement et voulant soulager la partie de l'avant

qui étoit à flot nous fîmes jeter à la mer les canons du gaillard d'avant ainsi que de la batterie de Dange et couper les rides des hancans de misaine pour jeter le mât bas, nous fîmes gréer aussi une pompe dans l'écoutille de la fosse aux câbles où l'eau se portoit vivement à mesure que la mer perdoit.

Malgré le zèle le courage et l'activité de tout l'équipage en général l'eau continua à nous gagner en sorte que la partie de l'avant se submergea de plus en plus jusqu'au ^{perçant} camp de la basse mer, que l'avant du vaisseau prit Fonds et ne nous laissa plus aucun espoir de le sauver. Nous fîmes passer de suite tout l'équipage sur la dunette, la chambre de conseil, les galeries et toutes les parties de l'arrière qui n'étoient point submergées. Le vaisseau dans cet état n'a fait aucun effort sensible ni éprouvé aucune violence secousse, ce qui a donné à tout l'équipage l'espoir d'être sauvé par les secours que n'avions cessé d'appeler depuis le moment de l'échouage et la précaution que nous avions eue de faire passer de tribord à babord les canons de l'arrière afin d'empêcher le vaisseau de s'abattre sur tribord et le tenir au contraire appuyé sur le rocher, nous avions également commencé par faire fermer saisir et coincer les sabords des batteries, ecubiers et portes de poulaine et en outre fait faire avec nos deux vergues de hunes, des planches et des barriques vides, un ras capable en cas d'événement de sauver une grande partie de l'équipage.

Nous avons passé la nuit dans cet état voyant qu'il venait trop gros frais par rafale avec neige et verglas pour recevoir les secours que les signaux de l'armée semblaient nous annoncer, nous nous trouvions en même temps sans embarcations, notre chaloupe étant restée en radoub à la limon, notre grand canot s'étant brisé sur le rocher au moment de l'échouage et celui du capitaine le seul avec lequel on eut pu demander des secours à la côte la plus voisine avait été enlevé vers huit à neuf heures du soir par trois officiers du vaisseau dont deux lieutenant et un enseigne qui sont Miquel, Jacan, et Monsieur Cénès qu'à huit ou neuf heures du matin que les chaloupes de l'armée nous sont arrivées et dans lesquelles nous avons fait embarquer généralement tous les hommes qui composaient l'équipage sans avoir pu cependant sauver leurs effets; enfin après nous être assurés par nous même qu'il ne restait plus personne à bord nous avons quitté le vaisseau. Le cœur navré de douleur de la perte considérable qu'a fait la République nous croyons avec assurance que par les soins que nous avons pris il n'est pas péri plus de dix hommes dans lesquels sont compris cinq à six blessés ou malades.

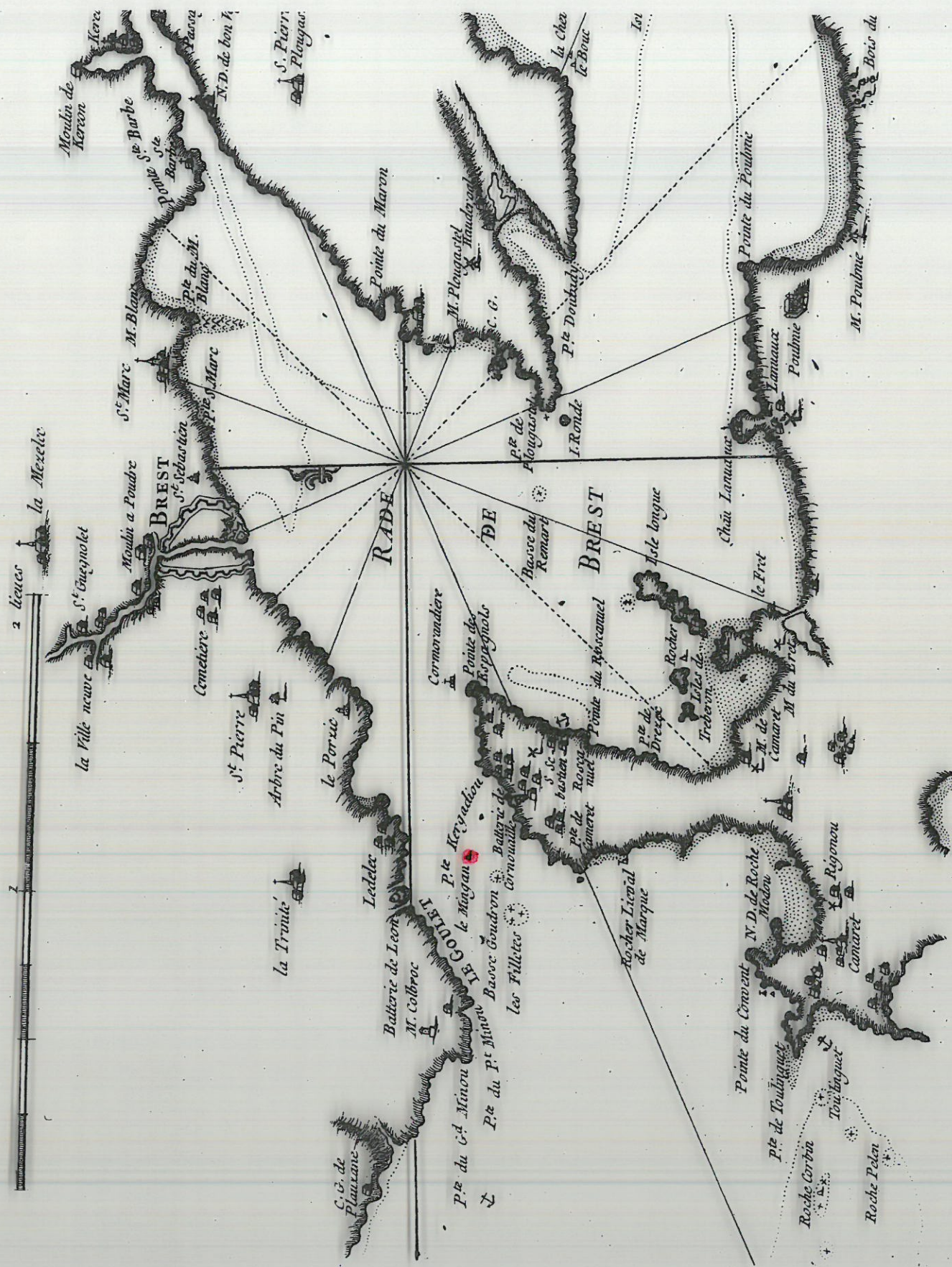
Vu l'impossibilité de pouvoir rédiger le présent à bord du vaisseau de Républicain, nous le certifions néanmoins sincère et véritable quoique arrêté et clos à Brest les dits jour et an que dessus nous avons signé.

Suivent les signatures.

BB4 39
F° 120 bis

Sur une copie du procès verbal du naufrage du Republicain
écrite par le greffier des tribunaux maritimes. Lescop.

Le jugement du conseil de guerre manque
ainsi que toutes les pièces de la procédure. Je vois
seulement par une note que le capitaine de Van Langer
a été jugé le 30 Floréal an 3 et je sais par noto-
riété qu'il a été déchargé d'accusation.



LEAU

de la
Division

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

275

LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

17770.

Paris, 29. Nivôse An 2^{me}. de la République
Française, une et indivisible.

La Commission de la Marine et des Colonies;

Au Citoyen Chirat

Commandant des armées à Brest.

CITOYEN,

NOTA. Il est avantageux pour accélérer l'exécution des affaires, les lettres et mémoires adressés à la Commission, soient écrits à mi-marge ou aux deux tiers, que l'analyse s'en fasse en marge avec l'indication du Bureau qui doit en faire le tra-

LA Commission a reçu ta lettre du 22. Nivôse avec la pièce qu'elle annonce, et qui y était jointe concernant le Rapport Journalier fait par la Commission pour le service du Vaisseau Républicain.

Elle va s'occuper, sans retard, de l'objet de ces pièces.

Salut et Fraternité.

Dalbarade

AM Paris BB3 72
folio 63

Brest le 22 nivôse An 3 de la
République une et indivisible.
11 janvier 1795

Le et des armes à la Com
mission de la Marine et des
Colonies

Citoyens.

Je vous adresse ci-joint, copie du Rapport journalier
fait par la commission nommée pour le sauvetage
du vaisseau le Republicain que je vous annonçais par
ma lettre du 20 de ce mois.

Salut et Fraternité

Thiriat.

Rapport de la Commission nommée au sauvetage des effets du vaisseau le Républicain naufragé le 5 nivrose sur la Roche Mingant.

Du 9 Nivrose

D'après ce que nous éprouvons toutes les marées et la difficulté de communiquer avec le vaisseau le Républicain, attendu que la corvette ne peut se tenir stable à portée de notre besogne par la force des courants qui font chasser ladite corvette à toutes les marées à des distances qui occasionnent du retardement.

La commission réunie demande à établir au fort maingant et juge que de là elle pourra se rendre plus promptement à sa besogne afin de profiter des instants les plus favorables au sauvetage des effets. La dite commission demande à être murée au fort maingant par ordre du commandant, s'il le juge à propos.

Nous joignons ci après les travaux de notre journée. nous avons sauvés les effets ci après

Cinq canons

Dix affûts

200 boulets ramés de différents calibres,

110 paucies doubles et simples

40 paquets de mitraille Garnis en fer blanc

30 liv' environ de liège à tappe

Différents câbles le mire.

- Plusieurs bragues de différents calibres.
 - Différents cordages.
 - Plusieurs Escarvillons en corde.
 - Plusieurs estropes de enlasse et de volée.
 - Des palans de différents calibres.
 - Plusieurs chandeliers de bastingage.
 - la roüe du gouvernail.
 - le bant de dehors ferré.
 - Différentes serrures.
 - des cercles de bant dehors.
 - quelques manœuvres de gréement.
 - le plomb des plafonds des banteilles.
 - les plates bandes de rechange de différents calibres.
 - les planches du pont des gaillards ont été hachées pour faire un passage aux différents canons que l'on pourra sauver de dessus les gaillards et à cet effet nous demandons deux grandes chaloupes pour recevoir ces canons, ne pouvant pas accoster nos gabarres, ni les mettre dans les chaloupes des corps de garde.
- Signé les membres de la Commission

du 12 mirase

Dans la nuit du 11 au 12 les vents ayant soufflé grand frais du S.O. et devant avoir beaucoup fatigué le Républicain dont l'échenaque étoit peu assuré sur les roches, où il est retenu, il parut convenable à la commission

de s'assurer de la position du vaisseau avant d'y envoyer les travailleurs, ce qu'ayant fait en se rendant à bord avant d'y heber, les ouvertures des écart, le mouvement (de la mer) du vaisseau ayant 28 degrés d'inclinaison du couramment au grand mât et surtout l'agitation de la mer le vent continuant grand frais de la même partie ne pouvant permettre aux chaloupes d'acoster pour prendre chargement; toutes ces considérations jointes à la marée qui devait être pleine à environ midi ont déterminés la commission à suspendre le travail de cette journée en attendant un temps plus favorable. et ont signés.

du 14 Mirose

Au point du jour le temps paroissant convenable pour aller à bord du Républicain et la marée commençant à être d'accord avec le jour, la commission s'est rendue avec les travailleurs sur à bord avec toute la difficulté que la force du courant occasionne. Cette marée en a permis que d'enterrer enlever cinq canons et six affûts de 12 avec leurs garnitures qui ont été déposés dans une gabare et ont signés les membres de la commission.

Des 14 et 15 Nivose

Le 14 le vent à l'est bon frais, la commission et les travailleurs s'étant rendus à bord à la marée, on en a retiré trois canons et affûts de 12, nombre de boulets et escavillons, ferrailles que les perçeurs avaient repoussés ce jour, et ceux précédents. Tous ces objets ont été versés sur une gabarre devant partir la nuit pour Brest.

Le 15 le vent à l'est bon frais la Commission et les travailleurs s'étant rendus à bord du Républicain avant le bar de l'eau pour à ce moment reconnaître ce qu'on en pourroit tirer on s'est aperçu que la mer cessant de soutenir ce vaisseau dont la partie de l'arrière s'allégissait par tout ce qu'on lui enlevait, l'arc avoit considérablement augmenté, que par le bruit que faisoit la masse en général on ne pouvoit douter de sa décomposition quoi que ces réflexions fussent inquiétantes pour tous ceux qui étoient à bord, on en a retiré à cette marée trois canons et deux affûts de 12, 40 pices de différents calibres, 3 cannières, 22 refouloirs ou escavillons, 255 boulets ronds et ramés de divers calibre et autres menus objets qui ont été versés dans une Gabarre pour compléter son chargement et la faire partir pour Brest et ont signés les membres de la commission.

BB 3 72 Folio 70

AN. le 16 Nivôse

La Commission s'étant rendue à bord entre 8 et 9 heures du matin, elle s'est apperçue aussitôt que le vaisseau avait un grand mouvement et que les écarts qui avoient hier deux pances d'ouverture en avoient à ce moment quatre pances et demi. Le grand effort qu'avait fait le vaisseau pouvant occasionner un événement inattendu. La Commission a pris le parti de faire partir les travailleurs qu'on ne pouvoit employer sans risques, mais remettant à la marée prochaine à juger de la possibilité d'opérer avec plus de sûreté, ce que les membres de la commission ont reconnu, et ont signé.

le 17 Nivôse.

Le vent variable du N.E. au S.E. petit frais les factionnaires du Fort maingant ayant rendu compte au point du jour qu'au bar de l'eau de la marée de nuit, ils avoient entendu un grand bruit venant du Republicain.

Le rapport ayant donné des inquiétudes à la Commission sur la position du Républicain on elle se propose d'opérer avantageusement tant à cause du beau temps que de l'abaissement de l'eau, mais la commission craignant d'exposer les travailleurs en a suspendu l'envoi jus qu'à ce que par elle même et seule, elle se fut assurée que les travailleurs n'avaient aucun risque évident à courir, ce qu'ayant reconnu elle les a fait avertir de se rendre à l'ouvrage qui a produit 28 Fusils, 14 escovillons, 12 refanloirs 3 cuillières à canons, 7 pince, 27 paquets de mitraille, 120 boulets ronds et ramés, 2 gardes feux de cuirs, une poutre de Guinderette à rouet de fonte, plus un rouet de fonte, trois coffres d'armes et beaucoup d'objets minutieux et embarrassant les effets essentiels à enlever. et à la dite Commission
Signé

Du 18 Nirose.

Les rapports des 16 et 17 font connaître les opérations du vaisseau le Républicain qui est effectivement sur Pivôr on le jurent le fixe jusqu'à sa fin qu'on ne peut mettre en doute par le mouvement que prend ce vaisseau au commencement du Flot ce qui fait sentir la nécessité de discontinuer le travail.

AM.

il n'y a plus que deux gabarres pour recevoir les effets qu'il est possible de retirer, et il en faudrait au moins trois.

Le 18 la Commission craignant d'exposer les travailleurs s'est transportée au vaisseau le républicain au moment où la marée pouvait permettre d'y opérer, mais s'étant rendue seule. La houle était si forte que les canots ont pensé se briser sur la roche et contre le vaisseau ce qui a fait juger que pour cette marée il serait dangereux pour les travailleurs de les faire monter à bord du vaisseau dont l'augmentation de l'ouverture des écarts provoient sa décomposition ce qui a déterminé la commission à remettre à la marée du 19 à y travailler.

du 19 Nivose.

La Commission s'étant rendue comme de coutume à bord du Républicain au moment où la marée pouvait permettre d'y opérer sans exposer les travailleurs, elle s'est aperçue que le vaisseau avait plongé sur l'avant d'environ dix pieds, ce qui avait occasionné la rupture des chaînes et des Grellins saisissant le vaisseau sur la roche que cet effort avait aussi rompu tous les événements démontrant ainsi l'impossibilité d'opérer sans risques, et avec avantage elle a déterminé de suspendre le travail et d'en rendre compte.

La Commission a son retard ayant trouvé un arrêté des représentants concernant les derniers moyens à employer au Bris du Republicain, s'y conformera avec tout l'intérêt que le service de la République exige autant pour la conservation des individus que des matières toujours importantes au bien de la nation. La Commission observe qu'en faisant flotter la partie de l'arrière sa division utile en diminuerait la masse et pourrait procurer la sortie de beaucoup d'effets flottants sortant de la cale qu'on pourrait sauver. La Commission attend un nouvel ordre avant la marée de demain pour faire sauter ou mettre le feu à l'arrière du Republicain dont les poudres sont noyées et ont les membres de la commission, signés.

Du 20 Nivose

L'arrêté des représentants du Peuple du 18 Nivose, arrivé au matin le 19 au retour de la Commission du Vaisseau le Republicain dont elle n'avait pu accoster, ne pouvant avoir son exécution qu'à la marée du 20.

La commission s'est rendue auprès de ce vaisseau pour mettre le feu aussitôt que les canots pourroient en accoster, et elle y était quand le porteur de l'arrêté du 19 est arrivé à environ midi, le feu a été allumé entre midi et une heure.

Les Gabarres et chaloupes devenant inutilés profitant de la marée pour se rendre à Brest et il ne restera que les canots pour renouveler le feu demain au cas que le vaisseau puisse ébranler un nouvel embrasement. et ont signés, les membres de la commission.

Signé Bordéney, Tanguy, Hamaux, Guérant et Pailleur ces deux derniers lieutenants de vaisseaux et de Boff Kéon.

La commission nommée pour le sauvetage du vaisseau le Republicain présidée par le contre amiral Kéon par le départ du contre amiral Nielly, à pris la continuation de ce travail le 12 nivôse et conformément à l'arrêté des représentants du peuple Faure et Tréhouart, a fait un rapport journalier au Commandant des armes jusqu'au 20. nivôse jour au le feu a été allumé pour incendier ce vaisseau d'après les arrêtés du représentant Villers et Désriès du 18 et 19 Nivôse,

motivés sur les risques des travailleurs, sur l'impossibilité de continuer une opération occasionnant plus de dépenses que de profit. Le Dall Kéan ayant fait partir pour Brest, les travailleurs, les gabarres et chaloupes qui devenaient inutiles, est resté jusqu'à la marée du 21 pour s'assurer de l'effet qu'aurait produit cet incendie qui a commencé consommé la partie d'arrière jusqu'au point qu'atteignait la mer haute. Le vaisseau n'a pas banché de place et je présume que par le poids de plus de 500 T^x de fer qu'il a à bord cette masse ne peut être déplacée que par le vent et la lame du large. l'arrière du ran étoit si près de la roche qu'un canot ne pouvait y passer de basse mer le vaisseau dérapant de la roche tombera par les 14 brasses, et s'il ne s'écarte pas ne fera qu'une médiocre augmentation à ce danger au Nord, par ce qu'il est dans la position S.E. et N.O. Si les vents et les courants déplacent cette masse, l'endroit où elle se fixe sera indiqué par le mât de misaine rampan et retenu par les hancans flottants. il n'y a pas moins de 20 brasses d'eau de basse mer dans le chenal du goulet le vaisseau ne pouvant se tenir dans une position perpendiculaire tombera nécessairement sur le côté qui doit s'enfoncer, s'applatir et se démolir; ce qui ne doit donner aucune inquiétude sur un nouveau danger dans le goulet qui a deux côtés pour sa navigation. Signé le Dall Kéan Pour copie, L'har

Etat des effets saurés du Naufrage du vaisseau le Republicain

Cordages.

- 7 pieces antieres de 2 pances $\frac{1}{2}$ à 4 pances.
- 2 palans à canon avec ponties et crocs
- 2 bonts de 30 brasses antieres de 5 pances
- 5 pieces antieres de 3 pces $\frac{1}{4}$, 2^e brin
- 4 " " de 3 "
- 2 " " de 3 $\frac{1}{2}$
- 2 " " de 2 $\frac{1}{2}$
- 1 " " de 2 $\frac{3}{4}$
- 800 $\approx$ de cordage 1^{er} brin en diff^{ts} bonts

Ponties

- 2 ponties de point de g^{de} voile.
- 2 " de grande écoute
- 1 Smpente d'artimon
- 1 pontie de palan d'étai
- 2 " de drisse d'homme
- 11 " doubles assorties
- 26 " simples
- 1 " de caliorne.
- 2 " de drisse de basse vergue.
- 3 " de retour.
- 2 " de rat et vient
- 4 " d'écoute et sous vergue.

Mature

- 1 grand mat d'homme
- 1 vergue de fougue
- 2 bont de fougue
- 1 Arc bontant ferré.
- 2 Vergues de Perroquet
- 1 vergue d'artimon.
- 1 grande vergue.
- 1 vergue de Perruche.
- 4 " de cacatois
- 1 " de perroquet de fougue.
- 1 Brigantine
- 1 Espar simple.
- les cordes de la grande vergue
- 2 Rariets de Fougue de mat d'homme
- 2 Vergues d'homme sompue.

Voilure

- 1 grande voile, neuve, toile à 3 fils 1^{re} q^{te}
 1 grand lumier, neuf, " à 2 fils 1^{re}
 1 Perroquet de fougère, neuf, en melis double-
 1 artimon, au quart usé, toile à 2 fils 1^{re} q^{te}
 1 voile d'étau d'artimon, neuve, idem
 1 idem de perroquet de fougère, idem, en toile melis simple
 1 perruche neuve en toile melis simple léger
 1 voile d'étau, au quart usé, toile idem
 2 barettes de grand lumier, Melis simple.

Artillerie

- | | | |
|-----|-------------------------------|-------------------------|
| 16 | Canons de 12 | |
| 10 | Canons de 8 | |
| 16 | Affûts de 12 | } sans roulettes |
| 10 | " " de 8 | |
| 109 | boulets ronds de 36 | |
| 155 | " " de 24 | |
| 204 | " " de 12 | |
| 46 | " " de 8 | |
| 37 | boulets ramés de 36 | |
| 135 | " " de 24 | |
| 124 | " " de 12 | |
| 23 | " " de 8 | |
| 23 | paquets de mitraille de 36 | } hors de service |
| 8 | " " de 12 | |
| 1 | " " de 8 | |
| 33 | Gargousses de parchemin de 36 | |
| 67 | " " de 24 | |
| 370 | " " de 8 | |
| 29 | idem de papier de 36 | |
| 8 | " " de 24 | |
| 71 | " " de 12 | |
| 20 | " " de 8 | |
| 75 | grenades chargées | |
| 14 | Puillers de 36 | |
| 3 | " de 24 | |
| 10 | " de 12 | |
| 15 | Escourillons simples de 36 | |
| 13 | " de 24 | |
| 27 | Refanboirs de 36 | } dont partie à réparer |
| 10 | " de 24 | |
| 30 | " de 12 | |
| 16 | " de 8 | |
| 14 | Hampes de refanboirs de 36 | |
| 3 | " de 24 | |
| 10 | " de 12 | |
| 19 | Pinces de Fer de 36 | |
| 19 | " de 24 | |
| 27 | " de 12 | |

415.4.39
F° 125 bis

1	Courre lumière	de 24	
13	Courre lumière	de 12	
2	garde Feux	de 24	
4	Crocs a palan	de 36	
3	"	de 24	
1	"	de 12	
109	Bouts de Fen		
10	Pulverin en bois		
1	Pied de chat	de 24	
1	Passerelle	de 12	
25	Crampes		
7	Epissoirs		
38	Cannes, petites		
9	palans à canons	de 36	} a réparer
4	"	de 24	
15	"	de 8	
9	Braques	de 36	} hors de service
6	"	de 24	
8	"	de 12	
9	"	de 8	
3	Elingues	de 12	
43	Robins de volée		
11	Eguillettes		
27	Estropes de enlacte		
3	Poulies doubles de rechange		} hors de service
3	" simples		
1	Civière de 24		
2	Stagues de 24		
2	Mocnes garnies de 24		
2	Espingoles en cuirre		
253	fusils de diff ^{rs} espèces		} à réparer
6	Mousquetons		
10	pistolets		
32	sabres		
53	Piques		
16	Haches d'armes,		
94	gargouliers d'équipage		
4	Gibernes		
3	Coffres d'armes.		

EFFets particuliers

- 66 de chandelle.
 1355 de vieux plomb
 275 de vieilles Feuilles de cuirre de doublage.
 2 fers de justice.
 1 Feuille trempée de doublage p 35
 2 Suppats de tangon, p 150
 Différents meubles et débris de meubles.

Pour copie conforme aux notes qui m'ont été remis des ateliers à
 Brest le 10 pluviôse de la 3^e Année de la République une et
 indivisible.
 Le contre Amiral le Dail' Keon

Brest - 1E 546 . Ports . Lettres au Ministre

Commencé le 18 mars 1793 fini le 10 Vendémiaire
an 5.
le 6 Septembre 1793.

le Van le
Republicain

J'ai l'honneur de vous rendre compte que
le vaisseau le Republicain a sorti hier du bassin
de Brest après y avoir été solidement réparé,
calfaté et doublé en cuivre, il reste encore quel-
ques objets de charpente à terminer

la Fr
la Pomone

La Frigate la Pomone est entrée dans le
bassin de Recanvrance au elle sera dedoublée,
chauffée et redoublée en cuivre après avoir chan-
gé tous les fers qui seront reconnus corrodés
par l'effet destructeur du cuivre, cette Frégate
à ce qu'on m'a assuré est doublée depuis trois
ans, aussi doit on s'attendre à renouveler
la majeure partie des fers, j'y ferais employer
le nombre d'ouvriers nécessaires, afin qu'elle
puisse être mise à flot à la 5^e marée.

Brest le 17 Nivose An II
6 janvier 1794

Extrait d'une lettre de Jeanbon Sr André représentant
tant du peuple dans les départements maritimes de la Ré-
publique au Citoyen Dalbarade ministre de la marine et
des Colonies.

"Voulons nous, oui, ou non avoir une marine?
eh! bien, formons la, rassemblons la, et consacrons
tous de tout notre pouvoir à rendre à cet égard la Ré-
publique aussi respectable qu'elle peut et doit l'être

Nous manquons de chanvre, nous manquons
de biscuit, nous manquons de poudre, nous manquons
de canons. Avec quoi ferons nous donc la guerre?
nos réclamations sur ces divers objets ont été si souvent
reitérées, que nous ne concevons pas pourquoi nous
avons besoin d'en faire encore; depuis que je suis à
Brest et ne nous est pas arrivé un seul canon quand
le Républicain sera armé, il n'en restera pas pour ar-
mer le Sr Esprit, le majestueux et le peuple. Nous n'avons
point de carronades, j'ai été obligé d'ordonner qu'il
en fut fait à Brest et en attendant prendre sur les
vaisseaux qui en avaient pour ceux qui n'en avaient
pas. Je vais faire fondre des canons avec la matière
des cloches pour ^{pouvoir} disposer des canons de marine
qui sont dans les forts et les batteries. mais cette mesure
dictée par la nécessité occasionnera des dépenses fortes
et demandera du temps. les subsistances n'arrivent

LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

Paris, 27. Nivose. An 3^{me} de la République
Française, une et indivisible.

La Commission de la Marine et des Colonies,

Au Citoyen *Chirac*

Commandant des Armes à Brest

CITOYEN,

LA Commission a reçu ta lettre du 20. Nivose
avec les pièces qu'elle annonce, et qui y étaient jointes.
concernant les arrêtés des Représentans du
Peuple d'Étretat et de Dieppe relativement
au Vaisseau républicain naufragé.

Elle va s'occuper, sans retard, de l'objet de ces pièces.

Salut et Fraternité.

Dalbanaud

Dalbanaud

Brest le 22 Germinal 3^e année
11 Avril 1795

Le Cdr des armes et
l'ingénieur constructeur en chef
à la commission de la marine et
des colonies.

Citoyens.

D'après la lettre de la Commission du 8 du mois
dernier relativement au vaisseau le Republicain dont le
Citoyen Paul Strecknisen se propose de tirer parti, nous
allons répondre à ses trois questions.

La première. Le vaisseau étant absolument submer-
gé, il n'existe plus de ligne de flottaison, et que
d'ailleurs on ne peut déterminer la position réelle
de ce vaisseau qui doit naturellement être travaillé
par les courants.

La deuxième autour de la roche dans les
parties du N.E. N.O. et O. de cette mer il y a de 12
à 14 brasses d'eau et plus à mesure qu'on quitte la
roche.

et la troisième il est très rare que la mer
soit tranquille dans cette partie les vents du large
y dominent en plein et leurs courants y sont très violents;
sans tous ces motifs qui nous ont ôté les moyens
d'agir avec connaissance; nous l'aurions entreprise
si nous avions pu nous promettre un résultat heureux.

Salut et Fraternité.

Thiriat - Sané.

Brest

- Lettres de la commission (Paris à Brest)

du 1^{er} Vendémiaire An 3
au 30 Ventose An 3

1 A 49

(manuscrit)

- Ports Lettres au ministre commencé le 18 mars 1793
fini le 10 Vendémiaire An 5

1 E 546

- Lettres des ministres . 1793 . Vieux stile . 2^{me} Année.

du 1^{er} Nivose An 3 au 30 Ventose de l'an 3

1 E 256

(manuscrit et imprimés)

Copie de l'arrêté des Représentants du Peuple
Villers et Desrie en date du 18 Nivose an 3 de la
République une et indivisible. (7 janv. 1795.)

D'après le rapport de la commission nom-
mée pour le sauvetage du vaisseau le Républicain
naufragé sur la roche Maingant.

Considérant que la situation de ce vaisseau
ne laisse plus aucun espoir de le retirer de dessus
la roche, où il est placé, et que la valeur des
effets que l'on pourrait désormais en sauver
n'est rien en comparaison des dangers aux quels
sont exposés les marins qui y travaillent.

Considérant que les secousses continuelles
qu'il éprouve font craindre qu'il ne s'engloutisse
brusquement et qu'il n'obstrue un passage im-
portant en se maintenant verticalement dans le
chenal

arrêtent

art. 1^{er}

La Commission nommée pour le Répu-
blicain s'assurera autant qu'il est possible, si
les poudres de ce vaisseau sont absolument perdues,
et si elles ne peuvent causer aucune explosion.

art 2^e

On saisira l'instant de la basse mer pour frapper des câbles ou des bouées sur la partie de l'avant afin de s'assurer le mieux que l'on pourra de l'endroit où cette carcasse se fixera dans les eaux.

art. 3^e

Du moment que ces mesures auront été prises, la Commission fera mettre le feu à ce vaisseau en prenant toutes les précautions nécessaires pour qu'il n'en résulte aucun accident.

art 4^e

Le Commandant d'armes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé Villers et Desrues

Pour Copie Conforme
Le Commandant des Armes.
Thiriat.

Paris le 16. Floréal an 3^e de la République une et indivisible

Liberté

Égalité

La Commission de la Mer et des Colonies
au Commandant des Armes
à Brest.

Citoyen

La Commission a reçu tes trois lettres en date des 5. 6.
et 7. de ce mois.

La première lui rend compte de la perte du vaisseau
le Républicain, et des autres accidents arrivés par suite
de la tempête du 15. au 5. La Commission a déjà répondu
à cet objet par sa lettre commune en date du 14.

La seconde lettre lui transmet copie de trois arrêtés des
Représentans du Peuple, relatifs à ces mêmes Evénemens, et
le procès verbal des affaires arrivées à la Convention l'Après-midi.

Tu presseras les réparations de ce bâtiment, afin de le
mettre, ainsi que les autres qui ont souffert, en état de
prendre la mer au plutôt.

Par cette même lettre, tu informes la Commission que
trois officiers ont lâchement abandonné le Républicain, et
que tu as rendu compte de leur conduite aux Représentans.

La Commission a vu avec plaisir par ta troisième
lettre que le temps avoit enfin permis à l'armée navale
d'appareiller à l'exception du Neptune. Elle pense que
ce vaisseau aura promptement rejoint. Tu auras soin
d'en informer la Commission, ainsi que de tout ce
qui aura été fait jusqu'à ce jour pour sauver le
Républicain ou en retirer ce qui sera possible.

Le Commissaire.

D'Arbalez

J. S. Longue l'armée pour rendre justice

Liberté.
Paris le 14. Nivose an 5. de la
République française une et indivisible.

La Commission de la Marine et des Colonies
aux Commandans des armées, agents
maritimes & juges ou constructeurs en
chef à Brest

Citoyens,

Les malheureux événemens arrivés dans la
nuit du 14 au 15 de ce mois à l'armée Navale
exigent d'être réparés le plus tôt possible. La
Commission compte sur votre activité pour
la prompte et entière réparation des Vaisseaux
que pour l'exécution de toutes les mesures
nécessaires pour mettre l'armée Navale en état
de reprendre la mer au premier ordre.

Vous informerez journellement la Commission
de l'avancement des travaux et du résultat des
moyens qui ont été pris pour relever ^{si possible} le
Républicain et sauver son artillerie, munitions,
gréement et ustensiles.

La Commission espère que vous donnerez dans
cette occasion preuve de ce qui vous concerne en
nouvelle preuve de votre Zèle et de votre activité
et que vous employerez tous vos efforts pour le
succès des mesures ordonnées par les Représentans
du peuple. / Le Commissaire
D'Albanel

Les Représentants du peuple.

Considérant qu'attendu la sortie de l'Armée navale la commission nommée au sauvetage du vaisseau le Republicain par notre arrêté du , est en partie prise dans cette armée et qu'elle doit rejoindre ses vaisseaux; que désormais ce travail bien intéressant à la République demeure confié aux seuls officiers de port et à ceux qui restent sous les ordres du commandant des armes.

Arrêtent:

que les citoyens

- Le Dall Kéon , Contr'amiral.
- Ober
- Deniau } capitaines de vaisseaux.
- Pailhon
- Guerraults } lieutenants de vaisseaux
- Besson
- Fleury } Enseignes.

Feront partie de cette commission, avec les autres officiers et maître de port nommés précédemment par notre arrêté du , chargent le Commandant d'armes de l'exécution du présent, et de se faire rendre compte chaque fois, par procès verbal, des travaux de la journée

Trehanart Gauré Durville.

Brest le 7 Nivose an III

Je Cdr des armes
à la commission de la marine
et des colonies.

Citoyens.

Nous nous occupons de tous nos moyens
pour accélérer les réparations à faire aux vaisseaux
de la rade qui ont éprouvés des avaries dans la
nuit du 4 au 5 de ce mois par la violence du vent.
La commission chargée de prendre toutes les me-
sures possibles pour retirer ce que l'on pourra du
vaisseau le Républicain rend compte journellement
aux représentants de ses opérations, jusqu'à présent
il ne nous est parvenu que peu d'effet, appar-
tenant à la République, et je doute même qu'on
en puisse sauver beaucoup; surtout si les vents vien-
nent à passer au S et SO.

Salut et Fraternité
Thiriat.

Bâtimens de l'état
Rôle d'équipage
Brest
1793

Le Républicain, Vaisseau.
Commandant Duval.
Extrait d'équipage.

	1	Capitaine
	21	officiers majors
31	9	Aspirants
	54	officiers marins et manoeuvre
129	75	idem et Canonnage
	18	Timoniers
618	600	matelots & novices
	85	maîtres
	170	Hommes de garnison
277	22	Surmuniéraires
19		Domestiques.

1074 Hommes.

Véritable & Conforme au rôle d'équipage
déposé au bureau des armemens de ce port.
A Brest le 20^{bre} 1793. L'an 2^e de
la république Française

Le chef d'administration
C Medevilleson
Vu par l'ordonnateur civil
de la Marine.

Sané.

Lieux des Relâches	Époques	
	d'arrivée	de départ
Brest		8 mars 1793
Brest	18 mars	
Entré dans le port de Brest le	25 mai 1793	

Commandant (1793)

- Duval Capitaine de vaisseau Cdr.
- Antoine Cpr. 1^{er} de Vaisseau. Enseigne non entretenu
major de division
- Assé Cpr 1^{er} chef de la Div pour la campagne.
- Morand de Gallier Vice Amiral.
- Bonnefoux Cpr de Vaisseau Cdr.
- Augier 1^{er} de vaisseau Major.

Brest Archives

1E546

Ports

Lettres au ministre commencé le 18 mars 1793 fin le

folio 233.

(Agent Maritime) Lettre du 6 Nivose AN 3

n° 278

10 Ventose An 5
Vendémiaire

(26 décembre 1794)

A la Commission.

Vous avez été prévenu par le courrier qui a été
expédié la nuit dernière au comité de salut public
par les représentants du peuple du funeste événement
arrivé au Vaisseau le républicain qui s'est perdu sur
la roche de Mingant ayant dérapé sur ses ancres de la
rade de Brest, je n'entrerai dans aucun détail sur
ce malheur qui a affligé sensiblement toute la
commune.

Je ne connais pas encore le nombre des victimes
qui ont pu périr dans ce naufrage, dès que je le
saurai, je vous en rendrai le compte le plus exact, et je
me flate qu'il ne sera pas considérable.

4
idem A.N. Paris BB³ 51 Folio 451

Genay

1A79

Lettres du ministère PARIS à Brest.

Folios 201 à 206 bis Liste des capitaines de Vaisseau
de la République arrêté le 18 pluviôse An 3^{ème}.

↓

Il n'y a plus de capitaine de Jean DUVAL.

Copie de l'arrêté des représentants du peuple
Villiers et Desrie en date du 13 nivrose an 3^e (8 janv. 1795)
de la Républiq^e une et indivisible.

D'après le nouveau rapport de la commission nom-
mée pour le Républicain sur la situation de ce vaisseau
arrêté.

que le feu y sera mis sur le champ avec les précau-
tions nécessaires et les mesures indiquées par leur
arrêté d'hier.

Signé Villiers et Desrie

pour copie conforme
le cdt des armes.

T. Girat.

A.M. BB 3.72
Folio 64

Brest le 20 Nivose, An 3 de la Repu
blique une et indivisible (9 janv 1795)

Le Commandant des Armes
à la Commission de la marine
et des colonies.

Citoyens.

Je vous adresse ci-joint copie de deux arrêtés
pris par les Représentants du peuple Velliers et Desrieu
relativement au Vaisseau le Republicain naufragé
sur la Roche du mangant. J'attends le rapport
de la commission dont j'aurai soin de vous en
voyer copie. Je viens d'être instruit que dans ce
moment on y a mis le feu.

Salut et Fraternité.

T. Girat.

EAU
LIBERTÉ.



254 18
ÉGALITÉ.

181
A Paris, le 23 nivose an
3e, de la République, une et indivisible.

LA COMMISSION de la Marine
et des Colonies:

au Commandant en chef
à Brest.

Citoyen,

La Commission avec une satisfaction particulière
lettre en date du 10. de ce mois que toute l'armée
navale étoit honorée de ce que le vaisseau Le
Neptune avoit mis sous voile avec à bord
pour s'y réunir.

Elle a avec jointe à cette lettre la copie
de l'arrêté du Représentant Trehouart et fauve
portant nomination d'une seconde commission
qui devra remplacer la première pour le
sauvetage du vaisseau Le Republicain.

Elle te recommande ses vœux à
l'issue de la suite des opérations relatives
à ce bâtiment.

Le Commissaire.

Dubouché

N. B. ne diffère point la transmission
Commission Le Com. Caill. & Co. & Co.
qui a été l'arrêté 27

5^{ème} Royal. Louis 1779-1794.

Relevé sur les plans de l'ingénieur en chef du port de Brest, le Sieur Guignace

longueur 182 pieds (52,15 m)

largeur 50 pieds (16,25 m)

creux 24 pieds 6 pouces (7,96 m)

percé à 15 (30 canons de 48)

2^{ème} batterie → 32 canons de 24

3^{ème} " → 32 " 12

Gaillard d'avant → 6 " 8

" d'arrière → 10 " 8 } armement d'origine.

Réduit à 12 canons de 8 en 1783.

106 Canons.

- plans de Guignace au musée de la Marine ph 92.124.
- projet de sculpture de la proue, poupe, hanche (A.N) DE.25.431 par le Sieur LUBEC.
- Croquis de Pierre OZANNE de l'échanage
- Tableau de l'arsenal de Brest en 1794 par I-F Hue.